

DEPARTEMENT DE L'EURE  
COMMUNE DE VAL DE REUIL

Chaussée du Parc

Parcelle cadastrée en section C n° ...  
Résidence " Les Jardins de Blanche "

# PLAN DE VENTE

Lot n° 13

échelle : 1/250



Permis d'aménager  
Réf. : PA 027 701 20 H3067  
Surface plancher: 300m<sup>2</sup>

Maître  
d'ouvrage



Société AMEX  
3 rue de la scierie - Les Essarts  
76550 GRAND-COURONNE  
☎ 02.35.18.00.21  
contact@amex-ap.fr  
www.amex-ap.fr

Géomètre  
Expert



AGEOSE Géomètre-expert  
Voie du Futur - BP9322  
27103 VAL DE REUIL CEDEX  
☎ 02.32.40.05.13  
contact@ageose.fr  
www.ageose.fr

Bureau  
d'études



SODEREF  
Agence Normandie  
Rue Karl Heinz Bringer  
27950 SAINT MARCEL  
☎ 02.32.71.01.09  
saintmarcel@soderef.fr

Bureau  
d'études  
Hydro



&COTONE ING&NIERIE  
8 Rue du Docteur Surray  
76 600 - LE HAVRE  
☎ 02.76.32.85.21  
ecotone@neuf.fr

INDICE	MODIFICATIONS	Date
A	Plan de vente.	27/10/2020
B		
C		
D		
E		
F		
G		
Dossier n°171115		171115.dwg

NOTA : Système des coordonnées planimétriques rattachées au RGF 93 (CC49)  
Les altitudes sont rattachées au NGF système IGN 1969



### LEGENDE PROJET : (charge aménageur - voir PA.8 et notice paysagère)

	: Chaussée enrobé		: Stationnement en enrobé
	: Trottoirs en béton		: Semte en stabilisé
	: Accès en béton		: Noue, bassin et espaces verts
	: Pavés résine		: Mur entrée résidence
	: Entrée charretière en béton non close réservée aux entrées (privative au lot)		: Création d'une aire de présentation des bacs à déchets.
	: Arbres existants à conserver. Ces arbres peuvent être supprimés pour des raisons de sécurité ou sanitaire.		
	: Plantation d'arbre		
	: Plantations de plantes hélophytes dans les dépressions les plus humides des noues et des bassins.		
	: Plantations d'arbustes		

### LEGENDE RESEAUX\*\* :

	: Regard de branchement
	: Télécom 30X30 (tampon béton)
	: Clameau
	: Coffret de comptage électrique
	: Boîte de branchement des eaux usées

### LEGENDE PARCELLAIRE :

	: Courbe de niveau (avant travaux)
	: Cote de niveau (avant travaux) NCF Système IGN 69
	: Borne ancienne
	: Borne nouvelle
	: Application cadastrale
	: Colateur linéaire
	: Limite des terrains
	: privatif
	: mitoyen

### LEGENDE EXISTANT :

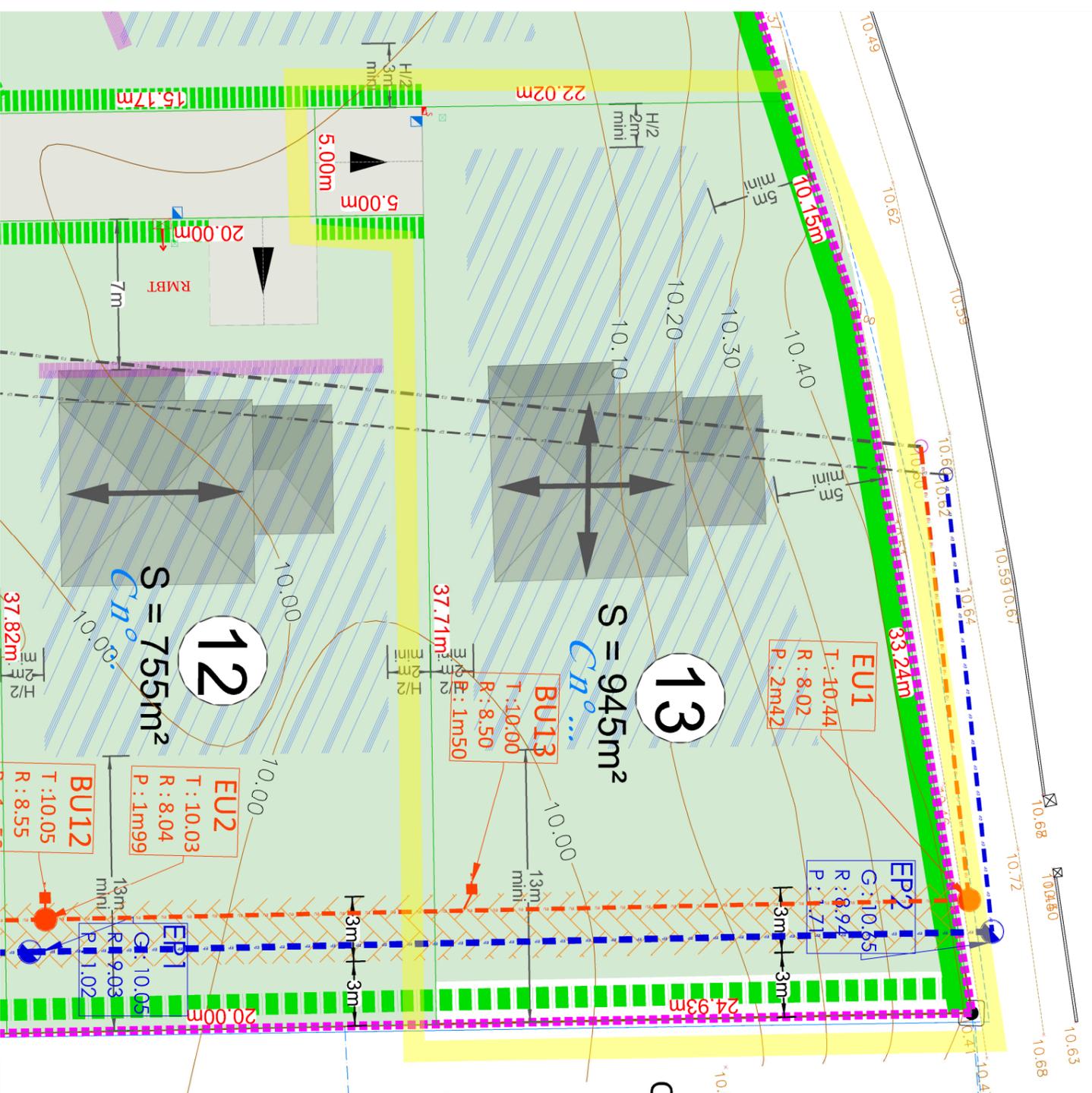
	: Mur bahut		: Clôture
	: Mur plein		: Haie
	: Limite matéraux		: Haut de Talus
	: Bord de chaussée		: Pied de Talus
	: Bordure		: Palissade
	: Bordure + caniveau		: Limite de culture
	: Caniveau		: Limite de bois
	: Pierre		: Glissière de sécurité
	: Eclairage public		: Potelet
	: Support électrique		: Accès
	: Coffret électrique		: Signalisation routière
	: Vanne Gaz		: Souche
	: Coffret Gaz		: Feuillu
	: Chambre france télécom		: Résineux
	: Buse		
	: Grille et avaroir EP		
	: Descente Gouttière		
	: Regard EP		
	: Regard EU		

### LEGENDE PROJET : (charge acquéreur - voir règlement écrit PA. 10.2 )

	: Emplacement obligatoire de l'entrée charretière.
	: Contrainte sur le traitement des limites des lots le long des espaces communs et de la voirie de desserte internes à la résidence.
	: Contrainte sur le traitement des limites des lots le long des espaces publics extérieurs à la résidence.
	: Plantation d'une haie sur un merton.

### LEGENDE IMPLANTATION :

	: Servitude de passage d'utilité commune en tréfond à créer liée au passage d'une canalisation d'eau pluviale.
	: Servitude de passage d'utilité commune en tréfond à créer liée au passage d'une canalisation d'eau pluviale et d'eau usée.
	: Zone constructible
	: Les abris de jardins
	: Ils pourront être implantés en dehors des zones constructibles en respectant un recul au moins égal à 1.00m le long des limites séparatives. Une haie composée d'essences locales devra être plantée entre les abris de jardin et les limites séparatives.
	: Dans tous les cas les abis de jardin ne pourront pas être implantés entre les façades de l'habitation et la voirie de desserte de l'opération.
	: Ligne de contrainte d'implantation, la façade principale ou le pignon l'habitation devra être ancrée sur cet alignement.
	: Cette disposition n'interdit pas des retrais ou des saillies ponctuelles liés à l'expression d'une volonté architecturale.
	: Sens de la façade principale
	: Hypothèse d'implantation.
	: Modèle de maison donné uniquement à titre indicatif.



Nota\* : Plan provisoire en l'attente des accords sur limites. Les cotes et superficies sont données à titre indicatif.

Nota\*\* : La topographie reflète l'état du terrain avant travaux.

Nota\*\*\* : Il est recommandé aux futurs acquéreurs de faire réaliser une étude géotechnique spécifiques sur le terrain afin de définir l'adaptation au sol de leur construction (fondations).

Nota\*\*\*\* : Les positions des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux. Celles-ci devront donc être contrôlées lors de la construction.

Echelle : 1/250